

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL : FORMATION DES ENSEIGNANTS

Réunion du 29 SEPTEMBRE 2008

Etaient présents :

BAILLAT Gilles	Directeur et VP CDIUFM	IUFM/URCA Reims
BARANGER Patrick	Président de la CDIUFM	Université Nancy 1
BONNAFOUS Simone	Présidente de la Commission pédagogie CPU	Université Paris 12
CALLEN Anne Marie	Mission Formation des enseignants	Université Paris 11
DERCOURT Jean	Académie des Sciences	
DOBLER Danièle	Chargée de mission CDIUFM	
DUNON Dominique	VP CDUS Chargé de mission formation des Maîtres	UPMC Paris 6
GEIGER Didier	Directeur et VP CDIUFM	IUFM Paris 12
LEMARDELEY Marie-Christine	Présidente	Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3
MARY Gérard	Ex-Président d'Université, membre invité de la Commission Pédagogie de la CPU	Université de Reims
MICHOT Thierry	Conférence VPCEVU	Université de Brest
MIGOZZI Jacques	Président CDUL	Université de Limoges
MENAGER Nicole	UP Formations	Université Rennes 2
MORZEWSKI Christian	Président	Université d'Artois
NICOLAS Nicole	Chargée de mission pédagogie	CPU
PADET Colette	VP CA (remplaçant président)	Université de Reims
RAYOU Patrick (remplaçant WITTORSKI Richard)	Commission formation des enseignants AECSE	Paris 8
REMOUSSENARD Patricia	Présidente de l'Association des enseignants chercheurs en sciences de l'éducation	Université Lille 3 - AECSE
SCHRAEDER Harald	Chargé de mission Europe	Conférence des Présidents d'Université

Etaient excusés (notamment) : Alain Brillard, Daniel Filâtre et Pierre Léna.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- 1 - information sur la déclaration commune CDIUM/CPU ;
- 2 - charte à signer entre les ministères/CPU/CDIUFM ;
- 3 - Informations sur la rencontre avec les cabinets ministériels portant sur les concours ;
- 4 - Modalités d'organisation du travail futur sur les maquettes de master.

1 et 2 - informations sur la déclaration commune CDIUM/CPU et Charte à signer entre les ministères/CPU/CDIUFM ;

Le 29 septembre de 14 H à 15 H 30 s'est tenue une réunion CPU/CDIUFM afin de mettre au point la déclaration commune CPU/CDIUFM

Le projet de déclaration commune CPU/CDIUFM est distribué aux membres du groupe de travail, de même que la charte relative aux principes directeurs de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants.

Simone Bonnafous fait un bref historique de ces documents :

Les deux ministères voulaient que la CPU et la CDIUFM signent un protocole en même temps que les organisations syndicales, cependant, le texte proposé à la signature des syndicats contenait des thèmes portant sur les indices de rémunération, de carrière des enseignants... sujets hors champ de compétences des universités.

La charte qui a été approuvée par la CPU et la CDIUFM sera signée le 30 septembre par les deux ministères. (cf annexe 1)

Ce texte est le résultat de négociations et l'intégralité des propositions CPU/CDIUFM n'a pas été reprise par les deux cabinets.

Les points sur lesquels CPU et CDIUFM auraient aimé insister un peu plus sont :

- la mastérisation n'est pas l'apanage des seules universités intégratrices,
- importance du rapport à la recherche,
- Insistance sur la possibilité de licences pluri-disciplinaires.

Concernant les concours et l'articulation parcours/concours

- le protocole propose : trois types d'épreuves,
- distinction doit être faite entre ce que fera l'université et ce que prévoient les concours : l'université est garante du niveau de connaissances et compétences tandis que les concours servent à classer et sélectionner les candidats.
- les masters devront être suffisamment modulables et organisés par parcours pour qu'un étudiant ayant échoué au concours puisse se réorienter en faisant valider son parcours antérieur dans un autre master. « Les parcours enseignement » des masters ne devront pas être des « sous-masters ».
- les métiers de l'éducation et de la formation ne se limitent pas aux métiers de l'Education Nationale

Sur les contenus des masters : Ces derniers devront articuler les quatre volets complémentaires : disciplinaires (ou pluri), épistémologique, didactique et professionnel.

Sur les bourses, la CPU et la CDIUFM auraient aimé développer plus l'aspect soutien à l'étudiant car le nouveau système de formation rallonge la durée de formation (suppression de l'année de stage rémunéré), ce qui porte préjudice aux étudiants les moins favorisés.

L'aspect formation continue est également important : il est essentiel d'impliquer les universités dans la formation continue des enseignants, comme certaines le sont déjà dans le domaine de la formation médicale continue. L'entrée dans le métier des nouveaux titulaires doit également être accompagnée.

Les membres du groupe de travail interviennent :

- Quid du référentiel des compétences de 2006 ? réponse il s'agit du cahier des charges dont il est fait mention dans le document. Cependant le document de 2006 ne se contentait pas d'édicter les 10 compétences, une partie du document concernait les IUUFM et cette partie est caduque : d'où la nécessité de mise à jour. Cependant, il n'est pas conseillé d'attendre la parution d'un nouveau document mais plutôt de commencer à travailler à partir des 10 compétences.
- Où sont les sciences de l'éducation, plus précisément : les sciences issues de la recherche en éducation ? Réponse : plutôt dans le « a » du point 2. Il est convenu que ce paragraphe sera modifié en ce sens dans le document CPU/CDIUUFM.

Patrick Baranger présente le projet de déclaration conjointe CPU/CDIUUFM

Par rapport à la charte, ce document a pour objectif de préciser certaines propositions formulées à l'origine des discussions par la CPU et la CDIUUFM et qui n'ont été que partiellement reprises dans la charte.

Il a pour objectif de donner des orientations quant à la mise en œuvre des principes directeurs définis dans la charte.

Après les préambules qui dénoncent la rapidité dans laquelle les réformes vont devoir être mises en œuvre, il est précisé que les universités maîtrisent depuis de nombreuses années la formation professionnelle des étudiants (ex : droit, médecine, ingénierie...).

Rappel est fait de la nécessité d'impliquer toutes les universités et non seulement celles qui ont intégré. Les collaborations peuvent déboucher sur les co-habilitations entre universités et co-pilotages entre composantes. Ces collaborations s'expriment sous forme de conventions.

On reprend les quatre volets complémentaires en insistant sur la nécessité d'éviter le repli disciplinaire. Les futurs masters devront être modulaires. Il n'est pas question d'inféoder les masters aux concours.

La formation des enseignants doit se faire en alternance,

Est soulignée la nécessité d'adosser la formation à la recherche,

Le niveau licence est fortement concerné par la formation des enseignants,

Le volet social est un peu mis en exergue,

On insiste sur la formation continue dans l'optique formation tout au long de la vie. Les baisses d'effectifs en formation initiale devront être compensées par un développement de la FC.

Les membres du groupe de travail proposent quelques modifications. Le projet de déclaration conjointe modifiée est joint en annexe 2.¹

3 - Informations sur la rencontre avec les cabinets ministériels portant sur les concours ;

La CPU et la CDIUUFM n'ont été auditionnées que très récemment.

Plusieurs propositions ont déjà été faites par différentes organisations ou corps d'inspection et présentées lors de la rencontre au cabinet qui s'est déroulée le 24 septembre.

La CPU et la CDIUUFM ont proposé : trois types d'épreuves : culture disciplinaire, organiser et concevoir son enseignement, connaître le système éducatif.

Pas plus de quatre épreuves.

Une épreuve serait prévue dans chacun de ces champs, éventuellement deux épreuves sur la culture disciplinaire. Il semble que l'accord se fasse autour de l'idée qu'en plus de vérifier un niveau de connaissance disciplinaire, une dimension épistémologique puisse être intégrée à cette épreuve qui ne comporterait pas de programme spécifique mais serait en lien avec les programmes d'enseignement.

Pour l'épreuve de type professionnel (à l'oral), il y a opposition entre DGES et IG d'une part et CPU, CDIUUFM d'autre part, ces dernières préconisant un exposé type entretien avec le jury et sur la base d'un dossier en lien avec un stage.

Pour la connaissance du système éducatif, la CPU et la CDIUUFM préconisent une épreuve sur dossier. (type note de synthèse à rédiger).

¹ Ce projet, depuis le 29 septembre a été légèrement modifié. (Cf version du 2 octobre en annexe 3)

4 - Modalités d'organisation du travail futur sur les maquettes de master.

Les contenus des concours devraient être connus dans la semaine du 6 octobre.

La remise des dossiers d'habilitation doit être effectuée pour la fin décembre-début janvier 2009.

Toutes les vagues d'habilitation seront concernées, la DGES a bien entériné cette obligation.

L'AERES devra procéder aux évaluations de maquettes entre janvier et mars.

Quel rôle devra jouer la commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres (présidée par le Recteur Marois), commission qui jusqu'à présent avait en charge l'évaluation des programmes des IUFM. Quels seront les modes de travail avec l'AERES ? L'objectif étant que les étudiants puissent être informés avant l'été.

Des groupes de travail sont préconisés. Il est important de travailler sur les parcours licence car le LMD ce n'est pas seulement les masters.

Deux questions se posent : va-t-on vers des « masters professeurs des écoles » spécifiques à côté de masters professeurs du second degré ?

Pour les masters du second degré : va-t-on vers des masters avec des parcours enseignement ou bien des masters Education et formation ?

Il est préconisé de ne pas faire de choix a priori et de laisser les établissements faire des propositions en fonction des contextes locaux.

Les groupes de travail n'auront pas pour objectif d'élaborer des programmes mais de tracer des pistes et des cadres généraux.

La CDUL demande ce que pensent la CPU et la CDIUFM du rapport Jolion notamment en ce qui concerne la proposition de moratoire, le problème de sélection entre le M1 et le M2 et la gestion des flux à l'entrée en master.

Simone Bonnafeux répond que la demande de délai a déjà été formulée par la CPU et la CDIUFM au début du processus, mais sans succès. Concernant les autres points elle signale que le rapport Jolion contient des données chiffrées très intéressantes concernant les passages du L au M, du M1 au M2... et qu'il conviendra pour chaque grand domaine de formation de bien connaître l'existant (à l'instar de ce qui a été fait en Staps) afin de bien identifier les filières où des problèmes peuvent se poser –ce qui est loin d'être le cas de toutes les filières.

La mise en place des groupes de travail suivants est proposée : les différents participants à la réunion seront invités à proposer des noms pour chacun de ces groupes.

Il est souligné que le groupe licence (groupe 6) et le groupe questions institutionnelles (groupe 1) peuvent démarrer très rapidement car le contenu de leur travail, contrairement aux autres groupes, dépend peu du contenu des concours.

Il est proposé la création de 7 groupes de travail sur la maîtrise

Pour chaque groupe est désigné un responsable de l'organisation du travail, qui aura pour rôle de planifier et coordonner le travail de chaque groupe.

	Objectifs	Organisations ou institutions membres des groupes	Responsable l'organisation du travail
Groupe 1	Questions institutionnelles générales (ex : co-habilitations, co-pilotages, gestion des flux, répartition des masters....)	CPU/CDIUFGM/VPCEVU	CPU
Groupe 2	Professorat des écoles (toutes solutions retenues)	CPU ; CDIUFGM ; CDUS ; CDULSHS : AECSE ; VP CEVU ; CD STAPS ; Académie des Sciences	CDIUFGM
Groupe 3	PLC : master domaine sciences et techno : disciplinaire à parcours d'enseignement	CPU ; CDIUFGM ; CDUS ; VPCEVU ; CDSTAPS AECSE ; Académie des Sciences	CDUS
Groupe 4	PLC : master domaine LLASHS : disciplinaire à parcours d'enseignement	CPU ; CDIUFGM ; CDULSHS ; VP CEVU ; AECSE ; CDSTAPS	CDULSHS
Groupe 5	Master métiers de l'Education et de la Formation (sans distinction 1 ^{er} /2 ^d degré)	CPU ; CDIUFGM ; VPCEVU ; AECSE ; CDUS ; CDULSHS CDSTAPS	AECSE
Groupe 6	Licence	CPU ; CDIUFGM ; VP CEVU ; académie des sciences ; CDUS ; CDULSHS ; AECSE	CPU
Groupe 7	PLP, CPE, Doc, CAPET techno	CPU / CDIUFGM / VPCEVU /AECSE	CDIUFGM

Charte relative aux principes directeurs de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants

A un moment où le système éducatif connaît d'importantes transformations, il est nécessaire de repenser et d'améliorer l'entrée dans le métier d'enseignant dans le primaire et le secondaire.

La réforme du recrutement et de la formation des enseignants est l'axe structurant de ces transformations. Elle entrera en vigueur pour une première session de concours en 2010. Dans ce cadre, des mesures transitoires seront mises en place afin de permettre, dès cette première session, la bonne mise en oeuvre de la réforme.

Les ministres, chacun pour la part qui le concerne, et les conférences signataires partagent les principes directeurs suivants, en ce qui concerne la formation initiale et continue ainsi que le recrutement des enseignants.

La maîtrise : les principes

Les futurs enseignants devront justifier de l'obtention d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à titre définitif à l'issue des nouveaux concours de recrutement. La maîtrise de la formation des maîtres constitue un incontestable progrès, car elle permettra l'élévation du niveau de recrutement et une amélioration de la qualité de la formation. Compte tenu de l'autonomie et de la responsabilité des universités, celles-ci, qu'elles soient dotées d'un IUFM ou non, doivent être libres de proposer des parcours adaptés, dans le cadre de leur contrat d'établissement, en fonction des compétences attendues d'un professeur figurant notamment dans un cahier des charges national et dans celui des nouveaux concours. Elles s'appuieront sur les compétences nécessaires dans le cadre du processus d'intégration des IUFM au sein des universités. L'insertion dans le LMD des parcours de préparation aux métiers de l'enseignement ne peut être conçue indépendamment de la réflexion sur l'apport de la recherche à ces parcours.

Le lien avec la licence

La formation des maîtres s'intègre dans un continuum de formation. Dans le cadre du plan de réussite et du cahier des charges de la licence, les universités organiseront des parcours attractifs apportant une réelle valeur ajoutée pour les étudiants intéressés par les métiers de l'enseignement et de la formation. La première année de licence devra garantir aux étudiants la maîtrise des savoirs fondamentaux et des compétences indispensables à la réussite de leur parcours universitaire : garantir les acquis fondamentaux (culture générale, connaissances du monde socio-économique, bases juridiques,...) et renforcer les compétences (TIC, langues étrangères, méthode, autonomie...). Durant la deuxième année, année de consolidation, l'étudiant pourra découvrir le monde professionnel, en l'occurrence celui du système éducatif, sous forme de séminaires, de forums, de tutorat étudiant. Enfin, la troisième année, année de spécialisation, finalise le projet d'études sur la base de l'affermissement des connaissances disciplinaires et des compétences acquises. L'orientation vers le champ des métiers de l'enseignement et de la formation y est plus affirmée. Tous les étudiants diplômés de licence disposeront au moins d'un stage validé dans le cursus, de préférence dans l'enseignement, pour les étudiants dont les métiers de l'enseignement et de la formation constituent leur projet professionnel.

Les concours

Les signataires réaffirment le caractère national des concours des premier et second degrés tout en rendant possible une politique de première affectation plus conforme aux souhaits des jeunes enseignants et plus proches de leurs lieux de formation initiale, ce qui facilitera la liaison avec la formation continue. Ceux-ci comprendront trois types d'épreuves destinées à évaluer les connaissances disciplinaires, la capacité à planifier et organiser un enseignement adapté aux niveaux de classe, et enfin la connaissance du système éducatif. Pour le second degré la distinction entre le CAPES et l'agrégation est maintenue. En ce sens, la plus grande part de la certification du niveau scientifique des candidats sera confiée aux universités dans le cadre des masters tandis que les concours seront essentiellement un instrument de sélection et un processus de classement. Les masters ne seront pas réductibles à la seule préparation aux concours de l'Éducation nationale. Ils permettront l'accès à d'autres débouchés professionnels correspondant à la palette des compétences acquises.

L'articulation parcours/concours

Tout étudiant inscrit en deuxième année de master ou ayant déjà validé celui-ci pourra se présenter aux nouveaux concours de recrutement. L'organisation des futurs masters sera modulaire, comportant des tronc communs avec d'autres parcours et des unités d'enseignement spécifiques. Cela permettra aux étudiants de passer d'un parcours à l'autre sans avoir à repasser l'intégralité d'un master. La mastérisation doit donc se fonder sur le principe de la capitalisation d'ECTS par les étudiants tout au long de leur cursus. Cette organisation modulaire permettra une pluralité de parcours qui prendra en compte la spécificité des différents métiers de l'enseignement. Ces masters devront également permettre aux étudiants, à côté de la préparation aux concours, de poursuivre leurs études universitaires ou d'engager leur insertion professionnelle dans d'autres directions.

La réflexion en cours ne fera pas abstraction de la définition de parcours plus orientés vers la recherche.

La structure et le contenu des masters

Dans la perspective tant de l'amélioration de la formation initiale que de celle de la première prise de fonction, les masters devront articuler quatre volets complémentaires, sans que leur poids soit nécessairement équivalent :

- a. disciplinaire (ou multidisciplinaire) qui renvoie aux savoirs scientifiques actuels ;
- b. épistémologique en lien avec l'histoire des disciplines d'enseignement ;
- c. didactique qui prend en charge la réflexion de fond sur la transmission des savoirs disciplinaires en lien avec les programmes scolaires ;
- d. professionnel qui aborde les différentes facettes du métier d'enseignant et le rôle d'agent du service public d'éducation.

La place prise par chacun de ces blocs est à l'évidence variable et leur articulation diffère selon les parcours, mais jamais une formation ne devra pouvoir ignorer un de ces aspects, ce qui sera à vérifier au moment des demandes d'habilitation.

Des dispositions particulières seront prises pour les disciplines professionnelles de la voie professionnelle.

La formation universitaire des maîtres pourra associer, comme dans tout master, des enseignements de nature disciplinaire, des ateliers de projet et d'échanges d'expérience, et des périodes de stage. Par ailleurs l'ouverture de l'École sur le monde socio-économique implique que la formation des futurs professeurs les y prépare.

Les bourses

Les bourses au mérite proposées aux étudiants de M1 et de M2 soutiendront l'effort de poursuite d'études consenti par les candidats aux concours.

La formation continue des enseignants et la VAE

On ne peut traiter de l'entrée dans le métier sans réfléchir à la suite de carrière. La formation continue des enseignants devra être profondément renouvelée et associer pleinement les universités et les rectorats. Enseigner est un métier intellectuel et de relations humaines qui ouvre la voie à de nombreuses perspectives d'évolution. Reconnaître la qualité de l'investissement dans la classe, valoriser la prise de responsabilité dans d'autres secteurs ou d'autres missions liées à la réussite des élèves, sont des pistes d'amélioration de la carrière que l'Etat et les conférences signataires conviennent d'explorer en prolongement de la réflexion sur le recrutement. La VAE devra être développée pour faciliter les changements de fonction des enseignants.

Méthode de travail

Le calendrier doit permettre une mise en place des concours pour la session 2010. Aussi la réflexion sera organisée, dès la rentrée de septembre 2008, autour des thèmes suivants :

- Maquette des concours ;
- Formation initiale : configuration des masters, mobilisation des compétences existantes dans le nouveau dispositif de formation ;
- Prise de fonction, affectation, accompagnement et formation continue ;
- Dans ce cadre seront notamment examinés :

Le devenir des enseignants actuellement en service partagé ;

Les conditions d'intervention des enseignants du premier et du second degré au sein des universités.

Déclaration conjointe CPU/CDIUFM
Version au 29 septembre 2008 18 H

La Conférence des Présidents d'Université et la Conférence des Directeurs d'Institut Universitaire de Formation des Maîtres regrettent l'urgence dans laquelle a dû être menée une réforme aussi importante que l'entrée de la formation des maîtres dans le LMD et réaffirment leur attachement à une véritable formation professionnelle des enseignants. Cette rapidité et le peu de temps qui aura pu être consacré à la concertation en amont rendront encore plus nécessaires un suivi attentif et d'éventuels ajustements au fil des ans.

Conscientes des enjeux et fortes de leur expérience en matière de formation professionnelle (professions médicales, ingénieurs, juristes...), les universités françaises sont décidées à relever le défi d'une formation professionnelle de qualité des enseignants.

Parce qu'elle est adossée à la recherche, la formation de niveau master permettra aux enseignants de faire face aujourd'hui à la complexité croissante de leur métier et de s'adapter demain à un système éducatif sans cesse en mutation.

Pour cela, la CPU et la CDIUFM s'accordent sur la nécessité du respect des principes et des procédures suivants :

1 Compte tenu de l'autonomie et de la responsabilité des universités, toute université, et non pas seulement celles ayant intégré un IUFM, peut proposer des formations préparant aux métiers de l'enseignement. Cependant, pour que l'offre de formation soit lisible, cohérente et qu'une qualité certaine soit garantie, il est nécessaire que toutes les compétences d'une académie soient mobilisées et que toutes les composantes concernées des différentes universités d'une même académie travaillent ensemble. Il est indispensable que les enseignants des IUFM et ceux des autres composantes s'impliquent ensemble dans ces formations et que de nombreux professionnels de l'éducation, hors université, soient mobilisés. Cette collaboration peut déboucher sur des cohabilitations de diplômes entre universités et des copilotages de masters entre composantes. En tout état de cause, une convention, annexée aux contrats quadriennaux des établissements concernés, formalise ces collaborations et précise comment les composantes IUFM mettent leurs compétences au service de toutes les universités d'une académie.

2 Les formations sont construites en référence aux compétences attendues d'un professeur, figurant notamment dans un cahier des charges national et dans celui des nouveaux concours. Elles doivent articuler quatre volets complémentaires, sans que leur poids soit nécessairement équivalent :

- a. disciplinaire (ou multidisciplinaire), qui renvoie aux savoirs scientifiques actuels dans les disciplines enseignées à l'Ecole et dans celles qui contribuent à la construction de la profession enseignante ;
- b. épistémologique, qui concerne le processus de construction de ces savoirs, en lien avec l'histoire des disciplines d'enseignement ;
- c. didactique, qui prend en charge la réflexion de fond sur la transmission des savoirs disciplinaires en lien avec les programmes scolaires ;
- d. de pratique professionnelle, qui aborde, par la mise en situation, les différentes facettes du métier d'enseignant et le rôle d'agent du service public d'éducation.

La place prise par chacun de ces volets est à l'évidence variable et leur articulation diffère selon les parcours, mais jamais une formation ne devra pouvoir ignorer ou trop minorer l'un de ces aspects, ce qui sera à vérifier au moment des demandes d'habilitation. La CPU et la CDIUFM entendent ainsi rappeler leur opposition à un repli de la formation des enseignants sur les seules disciplines.

3 La CPU et la CDIUFM sont favorables à une organisation modulaire des masters visant les professions de l'enseignement et de la formation. Cette organisation modulaire permettra une pluralité de parcours qui prendra en compte la spécificité des différents métiers de l'enseignement. Certains modules, reconnus dans différents parcours de formation, permettront aux étudiants de passer d'un parcours à l'autre sans avoir à repasser l'intégralité d'un master. La mastérisation doit donc se fonder sur le principe de la capitalisation d'ECTS par les étudiants tout au long de leur cursus. Ces masters devront également permettre aux étudiants, à côté de la préparation aux concours, de poursuivre leurs études universitaires ou d'engager leur insertion professionnelle dans d'autres directions.

4 Pour que ces cursus modulaires ne soient pas en contradiction avec la nature des masters et les objectifs de professionnalisation poursuivis, c'est la délivrance du diplôme par l'université qui devra valider les compétences et connaissances des étudiants, les épreuves de concours ayant quant à elles pour fonction de classer les postulants aux métiers de l'Education Nationale, en fonction des besoins et des attentes de l'employeur. Les masters ne peuvent donc être réductibles à la seule préparation aux concours de l'Education Nationale et doivent permettre l'accès à d'autres débouchés professionnels correspondant à la palette des compétences acquises.

5 La formation des enseignants est conçue selon le principe de l'alternance. Elle doit associer situations académiques d'enseignement, mises en contact avec la recherche et les résultats de cette recherche, ateliers de projets et d'échanges d'expériences, observations et expériences in situ au sein d'établissements scolaires. Ainsi, tout parcours vers les métiers de l'éducation et de l'enseignement s'accompagne de stages dans différentes structures. Par ailleurs l'ouverture de l'École sur le monde socio-économique implique que la formation des futurs professeurs les y prépare.

Cette formation s'appuie sur l'expérience et les compétences développées par les IUFM en matière de formation professionnelle par alternance en lien avec les établissements scolaires.

6 Les masters préparant aux métiers de l'éducation et de la formation se nourrissent des apports de la recherche, qu'il s'agisse de la recherche dans le champ des disciplines enseignées ou dans celles des disciplines contribuant à l'exercice du métier d'enseignant. Il convient de développer et de promouvoir la reconnaissance institutionnelle de la recherche en éducation en France et de sa dimension comparative.

Les masters, s'appuyant sur leur organisation modulaire, peuvent proposer des parcours plus orientés vers la recherche. Ainsi, les études doctorales pourront-elles être proposées aux meilleurs des étudiants issus de ces masters, et en particulier aux agrégés et agrégatifs.

7 Le niveau licence est tout aussi important que le niveau master. Les compétences professionnelles, pour se construire, ont besoin d'une durée suffisante. De ce point de vue, des parcours professionnels vers les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, accompagnés de stages sur des terrains variés, dès les six semestres de licence, apportent une réelle valeur ajoutée. De plus, ils permettent à l'étudiant de construire et de valider son projet professionnel dans une démarche d'orientation active. Des licences pluridisciplinaires à

dominante scientifique ou littéraire peuvent aussi être proposées, en particulier pour les étudiants qui se destinent aux concours du premier degré.

8 La CPU et la CDIUFM sont particulièrement sensibles à l'impact social de cette formation et de ce recrutement des enseignants au niveau master. Afin d'éviter que l'allongement de la durée des études et la suppression concomitante de la rémunération des professeurs stagiaires n'empêchent de bons étudiants issus de milieux non favorisés d'accéder aux métiers de l'enseignement, il importe de mettre en œuvre un réel mode de soutien financier des étudiants méritants.

9 Enseigner est un métier intellectuel et de relations humaines qui ouvre la voie à de nombreuses perspectives d'évolution. Les néo-titulaires devront bénéficier d'allègements de services spécifiques, leur permettant de suivre des formations complémentaires à leur formation initiale.

La formation des enseignants tout au long de la vie devra être considérée avec autant d'attention que celle des médecins et associer pleinement les universités, permettant ainsi l'actualisation des connaissances, une confrontation des enseignants avec la recherche et une réflexion continue sur les pratiques. Des dispositifs spécifiques permettant aux enseignants d'être libérés de leur service devront être mis en œuvre.

Déclaration conjointe CPU/CDIUFM
Version au 2 octobre 2008

La Conférence des Présidents d'Université et la Conférence des Directeurs d'Institut Universitaire de Formation des Maîtres regrettent l'urgence dans laquelle a dû être menée une réforme aussi importante que l'entrée de la formation des maîtres dans le LMD et réaffirment leur attachement à une véritable formation professionnelle des enseignants. Cette rapidité et le peu de temps qui aura pu être consacré à la concertation en amont rendront encore plus nécessaires un suivi attentif et d'éventuels ajustements au fil des ans.

Conscientes des enjeux et fortes de leur expérience en matière de formation professionnelle (professions médicales, ingénieurs, juristes...), les universités françaises sont décidées à relever le défi d'une formation professionnelle de qualité des enseignants.

Parce qu'elle est adossée à la recherche, la formation de niveau master permettra aux enseignants de faire face aujourd'hui à la complexité croissante de leur métier et de s'adapter demain à un système éducatif sans cesse en mutation.

Pour cela, la CPU et la CDIUFM s'accordent sur la nécessité du respect des principes et des procédures suivants :

1 - Compte tenu de l'autonomie et de la responsabilité des universités, toute université, et non pas seulement celles ayant intégré un IUFM, peut proposer des formations préparant aux métiers de l'enseignement. Cependant, pour que l'offre de formation soit lisible, cohérente et qu'une qualité certaine soit garantie, il est nécessaire que toutes les compétences d'une académie soient mobilisées et que toutes les composantes concernées des différentes universités d'une même académie travaillent ensemble. Il est indispensable que les enseignants des IUFM et ceux des autres composantes s'impliquent ensemble dans ces formations et que de nombreux professionnels de l'éducation, hors université, soient mobilisés. Cette collaboration peut déboucher sur des cohabilitations de diplômes entre universités et des copilotages de masters entre composantes. Une convention entre les établissements concernés formalise ces partenariats et précise comment la composante IUFM collabore avec l'ensemble des universités d'une académie.

2 - Les formations sont construites en référence aux compétences attendues d'un professeur, figurant notamment dans un cahier des charges national et dans celui des nouveaux concours. Elles doivent articuler quatre volets complémentaires, sans que leur poids soit nécessairement équivalent :

- a - disciplinaire (ou multidisciplinaire), qui renvoie aux savoirs scientifiques actuels dans les disciplines enseignées à l'Ecole et dans celles qui contribuent à la construction de la profession enseignante ;
- b - épistémologique, qui concerne le processus de construction de ces savoirs, en lien avec l'histoire des disciplines d'enseignement ;
- c - didactique, qui prend en charge la réflexion de fond sur la transmission des savoirs disciplinaires en lien avec les programmes scolaires ;
- d - de pratique professionnelle, qui aborde, par la mise en situation, les différentes facettes du métier d'enseignant et le rôle d'agent du service public d'éducation.

La place prise par chacun de ces volets est à l'évidence variable et leur articulation diffère selon les parcours, mais jamais une formation ne devra pouvoir ignorer ou trop minorer l'un de ces aspects, ce qui sera à vérifier au moment des demandes d'habilitation. La CPU et la CDIUFM entendent ainsi rappeler leur opposition à un repli de la formation des enseignants sur les seules disciplines.

3 - La CPU et la CDIUFM sont favorables à une organisation modulaire des masters visant les professions de l'enseignement et de la formation. Cette organisation modulaire permettra une pluralité de parcours qui prendra en compte la spécificité des différents métiers de l'enseignement. Certains modules, reconnus dans différents parcours de formation, permettront aux étudiants de passer d'un parcours à l'autre sans avoir à repasser l'intégralité d'un master. La mastérisation doit donc se fonder sur le principe de la capitalisation d'ECTS par les étudiants tout au long de leur cursus. Ces masters devront également permettre aux étudiants, à côté de la préparation aux concours, de poursuivre leurs études universitaires ou d'engager leur insertion professionnelle dans d'autres directions.

4 - Pour que ces cursus modulaires ne soient pas en contradiction avec la nature des masters et les objectifs de professionnalisation poursuivis, c'est la délivrance du diplôme par l'université qui devra valider les compétences et connaissances des étudiants, les épreuves de concours ayant quant à elles pour fonction de classer les postulants aux métiers de l'Education Nationale, en fonction des besoins et des attentes de l'employeur. Les masters ne peuvent donc être réductibles à la seule préparation aux concours de l'Education Nationale et doivent permettre l'accès à d'autres débouchés professionnels correspondant à la palette des compétences acquises.

5 - La formation des enseignants est conçue selon le principe de l'alternance. Elle doit associer situations académiques d'enseignement, mises en contact avec la recherche et les résultats de cette recherche, ateliers de projets et d'échanges d'expériences, observations et expériences in situ au sein d'établissements scolaires. Ainsi, tout parcours vers les métiers de l'éducation et de l'enseignement s'accompagne de stages dans différentes structures. Par ailleurs l'ouverture de l'École sur le monde socio-économique implique que la formation des futurs professeurs les y prépare.

Cette formation s'appuie sur l'expérience et les compétences développées par les IUFM en matière de formation professionnelle par alternance en lien avec les établissements scolaires.

6 - Les masters préparant aux métiers de l'éducation et de la formation se nourrissent des apports de la recherche, qu'il s'agisse de la recherche dans le champ des disciplines enseignées ou dans celles des disciplines contribuant à l'exercice du métier d'enseignant. Il convient de développer et de promouvoir la reconnaissance institutionnelle de la recherche en éducation en France et de sa dimension comparative.

Les masters, s'appuyant sur leur organisation modulaire, peuvent proposer des parcours plus orientés vers la recherche. Ainsi, les études doctorales pourront-elles être proposées aux meilleurs des étudiants issus de ces masters, et en particulier aux agrégés et agrégatifs.

7 - Le niveau licence est tout aussi important que le niveau master. Les compétences professionnelles, pour se construire, ont besoin d'une durée suffisante. De ce point de vue, des parcours professionnels vers les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, accompagnés de stages sur des terrains variés, dès les six semestres de licence, apportent une réelle valeur ajoutée. De plus, ils permettent à l'étudiant de construire et de valider son projet professionnel dans une démarche d'orientation active. Des licences pluridisciplinaires à

dominante scientifique ou littéraire peuvent aussi être proposées, en particulier pour les étudiants qui se destinent aux concours du premier degré.

8 - La CPU et la CDIUFM sont particulièrement sensibles à l'impact social de cette formation et de ce recrutement des enseignants au niveau master. Afin d'éviter que l'allongement de la durée des études et la suppression concomitante de la rémunération des professeurs stagiaires n'empêchent de bons étudiants issus de milieux non favorisés d'accéder aux métiers de l'enseignement, il importe de mettre en œuvre un réel mode de soutien financier des étudiants méritants.

9 - Enseigner est un métier intellectuel et de relations humaines qui ouvre la voie à de nombreuses perspectives d'évolution. Les néo-titulaires devront bénéficier d'allègements de services spécifiques, leur permettant de suivre des formations complémentaires à leur formation initiale.

La formation des enseignants tout au long de la vie devra être considérée avec autant d'attention que celle des médecins et associer pleinement les universités, permettant ainsi l'actualisation des connaissances, une confrontation des enseignants avec la recherche et une réflexion continue sur les pratiques. Des dispositifs spécifiques permettant aux enseignants d'être libérés de leur service devront être mis en œuvre.